

Programme de formation

La SCI : aspects patrimoniaux et fiscaux

OBJECTIF

Différentes options s'offrent au chef d'entreprise en matière de détention de l'immobilier d'entreprise. Cette formation vous propose un panorama des possibilités qui existent et met l'accent sur la Société Civile Immobilière (SCI).

À l'issue de cette formation, vous pourrez : ✓ Mesurer l'intérêt de la détention d'un immeuble par une SCI

✓ Analyser les éléments à prendre en compte pour la gestion en SCI sur un plan patrimonial et fiscal

✓ Identifier les règles juridiques et fiscales applicables aux SCI

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé

PROGRAMME

Panorama des possibilités à votre disposition

L'inscription du bien immobilier à l'actif du bilan de l'entreprise individuelle

La conservation du bien immobilier dans son patrimoine privé

La Société Civile Immobilière

L'acquisition en SCI

L'apport d'un bien existant à une SCI

La fixation du loyer

L'option à la TVA sur les loyers

Les charges de l'immeuble

Le statut fiscal de la SCI : revenu foncier ou impôt sur les sociétés

Quel capital social pour la SCI ?

L'acquisition en crédit-bail immobilier

Le démembrement temporaire d'usufruit

Lundi 8 décembre
De 9h à 17h30

Durée : 7 heures

Présentiel à Picpus
Paris 12^{ème}

18 personnes
maximum

Experts-comptables
et avocats

Tarif Adhérent/Correspondant
inclus
Tarif Autres publics
400 € HT – 480 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85

INTERVENANT

Franck GOZLAN

Avocat fiscaliste

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.